



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ (RLP) DE LA COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

En exécution de l'arrêté de Monsieur le Maire de La Plaine des Palmistes du 16/04/2026, une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du règlement local de publicité (R.L.P) de la Commune de La Plaine des Palmistes aura lieu pendant 15 jours consécutifs :

du 9 septembre 2026 (8h30) au 24 septembre 2026 (16h30)

Cette enquête publique concerne l'élaboration du RLP qui adapte la réglementation nationale de la publicité et des enseignes aux spécificités du territoire de la commune.

Afin de conduire cette enquête, le président du Tribunal Administratif de SAINT DENIS, par une décision du 03/08/2026, a désigné M. Pierre ARLES en qualité de commissaire enquêteur.

L'ensemble des pièces du dossier d'enquête publique du projet d'élaboration du RLP est consultable :

- en version informatique sur le site Internet de la Ville de La Plaine des Palmistes à l'adresse suivante : <https://www.ville-plainedespalmistes.fr/>
- en version papier du siège de la mairie de La Plaine des Palmistes, 230, rue de la République / 97431 LA PLAINE DES PALMISTES, aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de la mairie de La Plaine des Palmistes (cf. adresse ci-dessus) du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00. Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de La Plaine des Palmistes.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête papier mis à sa disposition du public à l'accueil de la mairie ;
- par voie postale en adressant un courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête (cf. adresse ci-dessus), à faire parvenir avant la fin de l'enquête publique ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquetepublicuerlp@plaine-des-palmistes.fr

Le commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, dans les locaux de la mairie de La Plaine des Palmistes, au 230, rue de la République pour recevoir leurs observations, lors des permanences suivantes :

- mercredi 9 septembre 2026 de 8h30 à 12h30
- mardi 15 septembre de 8h30 à 12h30
- jeudi 24 septembre 2026 de 13h30 à 16h30

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la mairie de La Plaine des Palmistes ainsi que sur son site internet <https://www.ville-plainedespalmistes.fr/> durant 1 an.

A l'issue de la procédure d'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du RLP.

Le RLP, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur - sous réserve que l'économie générale du RLP ne soit pas remise en cause - sera approuvé par le Conseil municipal.